

jeudi 02 Février 2023 - n°376

Environnement - Les Maires peuvent candidater au fonds vert

Environnement - Modification de la consigne pour le recyclage des bouteilles en plastique : une fausse bonne idée pour Villes de France

Energie - Précision sur les comités régionaux de l'énergie

Finances - Les finances des communes rurales

Environnement - Quels financements pour la prochaine Stratégie nationale pour la biodiversité ?

Culture - S'inscrire aux Rencontres des Petites Cités de Caractère de France du 7 mars

Agenda - Notez bien !

ENVIRONNEMENT

Les Maires peuvent candidater au fonds vert



Doté de 2 milliards de l'Etat et de 1,2 milliards de la Banque des Territoires, le fonds vert est désormais ouvert. Pour rappel, il permet de financer les projets des collectivités autour de trois axes : la performance environnementale, l'adaptation des territoires au changement climatique et l'amélioration des cadres de vie. L'ingénierie pourra également être financée. Des cahiers d'accompagnement sont disponibles. Les dossiers de candidature seront instruits par les Préfets.

[Accéder au site pour candidater](#)

ENVIRONNEMENT



Modification de la consigne pour le recyclage des bouteilles en plastique : une fausse bonne idée pour Villes de France

Dans un communiqué de presse diffusé hier - qui fait réaction au lancement par le Gouvernement d'un nouveau cycle de concertation sur la mise en place d'une consigne des bouteilles en plastique - *Villes de France* a souligné que la dissociation de ce circuit de tri était une « *fausse bonne idée pour l'écologie et pour les collectivités* ».

L'association s'interroge en effet sur l'intérêt environnemental de cette mesure (...) alors même que les performances en termes de collecte de bouteilles en plastique sont proches d'atteindre l'objectif européen, surtout si l'on exclut le hors-foyer (NDLR déchets professionnels). *Villes de France* invite les acteurs concernés à œuvrer davantage sur des solutions d'avenir, innovantes et pertinentes autour de la prévention, et la réduction de l'utilisation du plastique.

[Accéder au communiqué de presse](#)

ENERGIE



Précision sur les comités régionaux de l'énergie

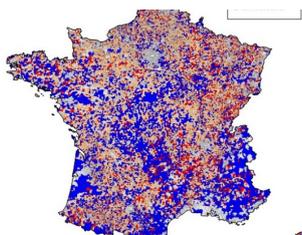
Un décret du 27 janvier précise la composition et les modalités de fonctionnement des comités régionaux de l'énergie créés par l'article 83 de la loi Climat et résilience. L'objectif de ces comités est de favoriser la concertation, en particulier avec les collectivités territoriales, sur les questions relatives à l'énergie au sein de chaque région située sur le territoire métropolitain continental. Parmi ses missions : proposer au Ministre chargé de l'énergie des objectifs régionaux de développement des énergies renouvelables et de récupération pour la chaleur et le froid, l'électricité et le gaz de la région, prendre part à la fixation ainsi qu'au suivi et à l'évaluation de la mise en œuvre de ces objectifs.

Le comité sera composé au plus de quarante-cinq membres, comprenant le Préfet de région et le Président du Conseil Régional, ainsi que :

- un collège de représentants de l'Etat et de ses établissements publics, désignés par le Préfet de région ;
- un collège de représentants de la région, désignés par le Président du Conseil Régional ;
- un collège de représentants des départements, des communes, des EPCI, désignés sur proposition d'associations représentatives d'élus territoriaux ou des collectivités intéressées, des syndicats mixtes et des autorités organisatrices de la distribution publique d'énergie ;
- un collège de représentants des entreprises et de l'activité économique du secteur de l'énergie dans la région ;
- un collège de représentants d'organisations de la société civile.

[Accéder au décret](#)

FINANCES



Les finances des communes rurales

Dans une étude récemment réalisée par le service statistique de la DGCL, il est observé que globalement, les 30 772 communes rurales, définies au sens de la grille de densité de l'Insee, ont des recettes et des dépenses de fonctionnement par habitant moitié plus faibles que celles des communes urbaines.

En matière de dépenses de fonctionnement, l'écart rural/urbain provient majoritairement des frais de personnel (ce qui illustre l'existence des charges de centralité issues des services de proximité offerts dans les villes). Parallèlement, l'épargne brute est similaire entre le rural et l'urbain mais les ratios financiers traduisent une situation financière plus satisfaisante dans le rural.

En revanche, les dépenses et recettes d'investissement par habitant sont assez proches entre les communes urbaines et les communes rurales.

Toutefois, ces dernières présentent un taux d'autofinancement plus élevé que dans les communes urbaines (90 % contre 76 %), un endettement plus faible (593 euros par habitant contre 1 064 euros par habitant), et donc un délai de désendettement plus court (3,4 ans contre 5,7 ans). Cette situation favorable recouvre – comme pour la catégorie des villes moyennes - cependant des disparités de profils.

[Téléchargez l'étude sur les finances des communes rurales](#)

ENVIRONNEMENT



Quels financements pour la prochaine Stratégie nationale pour la biodiversité ?

Le 1er février 2023, la dernière séance plénière du Comité National de la Biodiversité – dont est notamment membre Villes de France - a été l'occasion d'une présentation détaillée du dernier rapport de l'Inspection générale des finances (IGF) et de l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable (IGEDD) relatif au financement de la Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) pour 2030. En 2021, la mission a recensé près de 2,3 Md€ de dépenses publiques directement favorables à la biodiversité (aires protégées, préservation des espèces, restauration écologique, protection du milieu marin, connaissances, police de l'environnement) et 2,4 Md€ de dépenses supplémentaires en lien avec la biodiversité et œuvrant à la réduction des pressions anthropiques (adoption de pratiques agricoles favorables, lutte contre l'artificialisation des sols, politique du grand cycle de l'eau). Les financements actuels semblent limités aux yeux des rapporteurs au regard des objectifs poursuivis par la Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) pour 2030. Le rapport plaide pour la réduction et de la réorientation de certaines dépenses : recentrage des aides au logement, réévaluation des projets de nouvelles routes, revue des niches fiscales portant sur la taxe d'aménagement, réorientation de la PAC... La mission recommande aussi de renforcer le principe pollueur-payeur, par exemple en réformant les redevances perçues par les agences de l'eau ou en prenant mieux en compte la biodiversité dans la fiscalité du foncier et de l'aménagement. Enfin, concernant la mobilisation des financements privés, la mission estime que le véritable effet de levier réside dans l'orientation générale des financements vers des activités moins nocives pour la biodiversité, qui pourrait être encouragée par une meilleure connaissance des effets et risques des activités économiques en lien avec la biodiversité.

[Lire le rapport](#)

CULTURE



S'inscrire aux Rencontres des Petites Cités de Caractère de France du 7 mars

Dans le prolongement du plan de reconquête et de transformation du tourisme Destination France, le ministère de la Culture et l'association Petites Cités de Caractère de France organisent une Rencontre Tourisme durable et Culture. Cette journée d'envergure nationale se déroulera, grâce au soutien du Conseil Départemental de la Sarthe, le mardi 7 mars à l'Abbaye Royale de l'Epau (Le

Mans). Elle sera l'occasion de partager et d'enrichir ensemble les réflexions actuellement menées dans les territoires pour une mise en tourisme durable des patrimoines culturels et naturels. De conférence en tables rondes, seront évoqués les trois piliers fondamentaux du Développement Durable grâce aux retours d'expérience d'élus de Petites Cités de Caractère et d'autres communes, d'acteurs de réseaux nationaux, d'acteurs socioéconomiques ... sur de multiples problématiques telles que l'implication des habitants, la performance de l'itinérance ou encore la sur-fréquentation. Pour consulter le pré programme de cette manifestation et retrouver dès à présent le déroulé de cette journée, [cliquez-ici](#). [Pour s'inscrire](#).

(crédits photo © Petites Cités de Caractère de France)

AGENDA



Notez bien !

Jeudi 16 février 2023 (14h00-17h00)

Formation : Finances publiques locales : les clefs pour comprendre et élaborer son budget
Visioconférence

Mercredi 8 mars 2023

10h00 Conseil d'Administration de *Villes de France* (réservé aux membres)

Paris

14h30 Les Rendez-vous de l'Intelligence Locale " *Offre de soins : quelle santé pour les villes moyennes ?* "

Siège de la MNT, 4 rue d'Athènes - 75009 Paris

[Télécharger le programme](#)

[Inscription](#)

Jeudi 16 mars 2023 (14h00-17h00)

Formation : Responsabilité civile et pénale des élus locaux

Visioconférence

Edité par Villes de France
94 rue de Sèvres - 75007 Paris
Tél. : 01 45 44 99 61
<http://www.villesdefrance.fr>
© O.U. © Fotolia

Directeur de la publication
Gil Avérus
Directeur délégué
Jean-François Debat

Rédacteur en chef
Guillaume Ségala
Rédaction
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur Urban, Anaëlle Chouillard
Secrétariat
Anissa Ghaidi